

MAIRIE DE
CONDOM



INFORMATION
COVID-19

Le gouvernement a décidé d'interdire tous les marchés de plein air dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Madame Catherine Seguin, Préfète du Gers, autorise à titre dérogatoire la ville de Condom à poursuivre son marché alimentaire de plein air du dimanche matin.

Le maire de Condom rappelle que les regroupements sont interdits et que les consignes gouvernementales et sanitaires devront être respectées, les personnes présentes devront être espacées au moins d'un mètre durant leurs achats et 25 personnes maximum pourront entrer en même temps sur la zone marchande de l'esplanade Jacques Chirac afin de limiter les croisements de personnes.

Si ces mesures ne sont pas respectées tous les futurs marchés seront suspendus jusqu'au retour à la normale.